


Commune de Mesnard-la-Barotière

Commune des Herbiers



Commune de Mouchamps

Commune de L'Oie

Liste des emplacements réservés :

N°	Désignation	Surface	Bénéficiaire
1	Réalisation d'un chemin piétonnier (1x3m)	1 081 m ²	Commune
2	Réalisation d'une voie	5 085 m ²	Commune
3	Station épuration	10 030 m ²	Commune

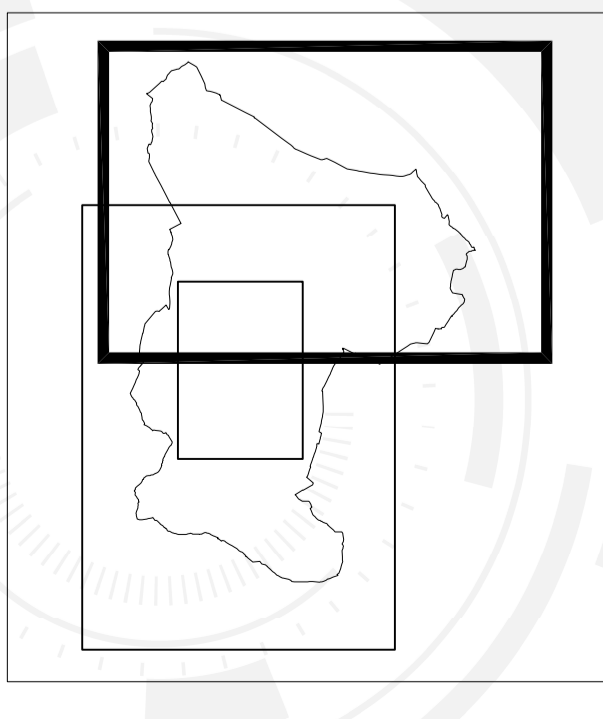
Légende :

- Zone PLU
- Emplacements réservés
- Ensemble boisé à protéger au titre de l'article L. 123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme
- Haies à protéger au titre de l'article L. 123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme
- Zones Humides
- ✦ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Élément de patrimoine bâti
- Marges de recul par rapport aux départementales hors agglomération :
 - RD160 au Nord-Est : 75m
 - RD160 au Sud-Ouest : 50m
 - RD137 : 75m
- Vestiges archéologiques
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques
- Périmètre d'information : Tout projet inclus dans ce périmètre devra obligatoirement se reporter aux servitudes d'utilité publique annexées au PLU et contacter l'autorité compétente :
 - GRTGaz
 - Immeuble Bora
 - 6, rue Raoul Nordling
 - 92227 BOIS-COLOMBES

Département de la Vendée (85)
Commune de Vendrennes

PLAN LOCAL D'URBANISME

3.b Documents Graphiques Est



Echelle : 1/5 000 ème	
	Préparation
	Avis
	Approbation
	Révision

Vo pour être amenée à la consultation du conseil municipal de Vendrennes



1510110011 500 202001121011